



AGENCE RÉGIONALE
DE L'HOSPITALISATION
LA RÉUNION - MAYOTTE

République Française

ARH 139 rue Jean Chatel
B.P. 2030
97488 Saint Denis Cedex
Tél : 0262.97.93.60 - Fax : 0262.97. 93. 63
E-mail : ARH974@sante.gouv.fr

D E C I S I O N N ° 0 8 / 2 0 0 5 / A R H

Autorisant la modification d'une pharmacie à usage intérieur d'un établissement de santé à SAINTE CLOTILDE

Vu les articles L 5126-7, R 5126-15, R 5126-16 et R 5126-19 du code de la santé publique ;

Vu le guide des Bonnes Pratiques de Pharmacie Hospitalière (fascicule n° 2001 / 2 bis du ministère de l'emploi et de la solidarité) et son arrêté ministériel d'application du 22 juin 2001 ;

Vu la demande en date du 06/12/2004 présentée par Monsieur le président du conseil d'administration de la société de gestion clinique Sainte Clotilde, en vue de la modification de la pharmacie à usage intérieur de la clinique Sainte Clotilde, située 127 route du Bois de Nèfles à SAINTE-CLOTILDE ;

Vu le dossier accompagnant la demande visée ;

Vu le rapport d'enquête contradictoire du pharmacien inspecteur de santé publique en date du 24/01/2005 ;

Vu l'avis du directeur régional des affaires sanitaires et sociales en date du 15/02/2005 ;

Vu l'avis du conseil central de la section E de l'Ordre des pharmaciens en date du 14/01/2005 ;

DE C I D E :

- Article 1 L'autorisation de modification de la pharmacie à usage intérieur sollicitée par la clinique Sainte Clotilde est accordée.
- Article 2 Cette modification concerne le déplacement du local de stockage situé au n° 6 avenue du Piton Bâtard, ZA de Cambaie, commune de SAINT PAUL, au n° 21 rue Jules Verne, zone industrielle n° 2, commune du PORT.
- Article 3 Toute modification des éléments figurant dans le dossier de la présente demande devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation préalable.
- Article 4 Le directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation et le directeur régional des affaires sanitaires et sociales sont chargés en ce qui les concerne de l'application de la présente décision qui sera notifiée à Monsieur le directeur de l'établissement concerné et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à SAINT DENIS le, 21.02.05

LE DIRECTEUR,

Antoine PERRIN